

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

**EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - ZAC Cœur de Bastide - Cession d'une parcelle de terrain nu cadastrée AV 110p et 119p à la société Bordeaux Métropole Aménagement -  
Décision - Autorisation**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société d'économie mixte Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) est en charge de l'aménagement et de la commercialisation de la ZAC « Cœur de Bastide » à Bordeaux en titre du contrat de concession d'études-réalisation signée le 26 mai 1997 et de son avenant signé le 5 juillet 1999.

Cette ZAC se développe sur un territoire d'environ 29 Ha et s'articule autour d'un parc urbain de 10 Ha et d'îlots à vocation mixte d'habitat, de commerces, de services et d'équipements.

La société BMA s'est rapprochée de l'Etablissement communautaire afin d'acquérir une emprise de terrain nu, d'une superficie d'environ 531 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles actuellement cadastrées AV 110 et 119.

Ce terrain permettrait ainsi à BMA de compléter l'emprise de l'îlot D3 de ladite opération en vue de son aménagement et de sa commercialisation en cohérence avec le cahier des charges de la ZAC.

Cette cession interviendrait moyennant un prix de 150 euros HT du m<sup>2</sup> bien qu'inférieur au rapport de France Domaine en date du 7 juin 2013 établissant à 200 euros le m<sup>2</sup> la valeur vénale de ce terrain.

Le prix de cession ainsi proposé pour cette transaction se justifie en considération du CRAC 2010 (Compte Rendu Annuel au Concédant) approuvé par délibération n° 2011/0615 du 23 septembre 2011, prévoyant un coût d'acquisition de 150 euros HT le m<sup>2</sup>. Sur cette base de prix le montant global de cession s'établirait par conséquent, pour la surface précitée, à 84 960 euros dont 5 310 euros de TVA sur marge au taux de 20 %.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de l'Urbanisme

**VU** la délibération n° 199/0509 du Conseil de communauté du 28 mai 1999 approuvant le dossier de création-réalisation de la ZAC Cœur de Bastide à Bordeaux

**VU** la convention publique d'aménagement signée le 26 mai 1997 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la société Bordeaux Métropole Aménagement

**VU** la délibération n° 2011/0615 du 23 septembre 2011 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le compte rendu annuel d'activités 2010 de la ZAC Cœur de bastide

**VU** l'avis de France Domaine n° 2013-063V1265 du 7 juin 2013.

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

La nécessité de céder à la société BMA au prix résultant du bilan de la ZAC Coeur de bastide à Bordeaux une emprise de terrain nu de 531 m<sup>2</sup> lui permettant de compléter l'assiette foncière de l'îlot D3 restant à aménager et à commercialiser.

**DECIDE**

**Article 1 :** de céder à la société d'économie mixte Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) dont le siège social est situé à Bordeaux, 38 rue de Cursol une emprise foncière non bâtie de 531 m<sup>2</sup> environ à détacher des parcelles actuellement cadastrées AV 110 et 119, situées dans l'îlot D3 de la ZAC Cœur de Bastide à Bordeaux et ce, moyennant le prix de 84 960 euros dont 5 310 euros de TVA sur marge au taux de 20 %.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de cession et tous autres documents afférents à cette mutation

**Article 3 :** d'imputer, au budget principal de l'exercice en cours, la recette correspondante : Compte 775 Fonction 824 CdR UB00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2014

M. JACQUES MANGON